

[Texte]

responsibility, as you insinuated, why does not the federal Department of Labour intervene?

The Chairman: Mr. O'Connell.

Mr. O'Connell: Mr. Chairman, I think if we followed that course, we would find that we would be continually in dispute situations with the provinces charging us with failure to live up to our responsibility and our charging them with failure to live up to theirs. The constitution was designed to provide functions for each level of government and any interventions of one into the field of another is met in the courts where the matter is decided. I think it is up to the people in the province to exercise their persuasion in respect of their government and up to the union involved. If nothing is happening there, it may well be in spite of the provincial legislation which exists, that it may not be applicable to the situation, but that would be a matter for the union surely to pursue, not for the federal government. I am sorry to disappoint you on that, but there is no other way.

Mr. Serré: We have federal-provincial conferences on constitutions, meetings of finance ministers and what not, why do the labour ministers not meet on this and try to iron out this problem?

Mr. O'Connell: I will try to answer in a specific way. I do not mean this in any personal sense, but suppose your neighbouring MP said to you: "In your riding, you are not doing your job in respect of this particular constituent of yours. I will do it for you." What would be your answer? You would tell him to pack it up and stay in his own back yard.

Mr. Skoberg: That is called "raiding".

Mr. Serré: What I meant to say is that possibly similar legislation exists in the province, but I do not think it is as good as our federal legislation, so why does the federal Minister of Labour not meet with the provincial ministers of labour to try to compromise or convince them to adopt some uniform standards.

Mr. O'Connell: The ministers of Labour do meet, even as the deputy ministers do meet, and among the discussions that take place is a uniformity of standards quite similar to that which is taking place between the education ministers and so on. No doubt that kind of question of uniformity in that particular area, will undoubtedly emerge.

Mr. Serré: Thank you very much.

• 1050

The Chairman: I have Mr. Rock next on the list and then Mr. Penner. Gentlemen, these are the only two names that we have left, and I do not know if there will be more questions. I am told there are no other committees sitting now, so maybe we can hear everyone. And we will have a chance to vote the estimates.

Mr. Rock, please.

[Interprétation]

mis à pied, et subi les conséquences de tout ceci. Si la province ne s'acquitte pas de ses obligations comme vous l'avez insinué, pourquoi le ministère du Travail n'intervient-il pas?

Le président: Monsieur O'Connell.

M. O'Connell: Monsieur le président, à mon avis, si nous agissions de la sorte, nous serions continuellement aux prises avec les provinces qui nous accuseraient d'avoir manqué à nos obligations tandis que par ailleurs nous les accuserions d'avoir failli aux leurs. La Constitution a été rédigée afin de prévoir des fonctions différentes à chaque palier du gouvernement et toute intervention de part et d'autre est portée devant les tribunaux où on rend une décision. A mon avis, il incombe aux habitants de la province d'exercer la pression de leur volonté auprès de leur propre gouvernement, aux autorités du syndicat impliqué d'agir. Si rien ne se fait à ce niveau, il se peut qu'en dépit des lois provinciales qui existent, tout ce qui est prévu ne soit pas applicable à la situation; mais ce serait là une question qui relèverait à coup sûr du syndicat et non du Gouvernement fédéral. Je regrette de vous décevoir à ce sujet, mais il n'y a aucune autre façon d'agir.

M. Serré: Nous tenons des conférences fédérale-provinciales sur la constitution, des réunions des ministres de Finances ont lieu et bien d'autres. Alors pourquoi les ministres du Travail ne se rencontrent-ils pas et n'essaient pas de résoudre ce problème?

M. O'Connell: Je vais essayer de vous répondre d'une façon précise. Je ne vise personne dans ce que je vais dire, mais supposons que le député de la circonscription adjacente vous dise: «Dans votre circonscription, vous ne remplissez pas vos obligations à l'égard de tel de vos électeurs. Je vais le faire pour vous.» Quelle serait alors votre réponse? Vous lui diriez de se mêler de ses affaires.

M. Skoberg: C'est qu'on appelle «outrepasser ses devoirs».

M. Serré: Ce que je veux dire c'est qu'il est possible que des lois semblables existent dans la province, mais je ne crois que celles-ci soient aussi bonnes que nos lois fédérales, alors pourquoi le ministre fédéral du Travail ne rencontre-t-il pas les ministres provinciaux intéressés afin d'en arriver à un compromis ou afin de les convaincre d'adopter certaines normes uniformes.

M. O'Connell: Les ministres du Travail, de fait, se rencontrent tout comme les sous-ministres et au sein des discussions qui ont lieu une certaine uniformité des normes est acquise, semblable à celles que les ministres de l'Éducation et autres réussissent à obtenir. Sans doute cette question d'uniformité dans ce domaine en particulier se réglera finalement.

M. Serré: Merci beaucoup.

Le président: J'accorde la parole à M. Rock puis à M. Penner. Messieurs, il ne reste que ces deux noms sur ma liste et je ne sais pas s'il y aura d'autres questions. On me dit qu'il n'y a pas d'autres comités qui siègent en ce moment, alors peut-être aurons-nous le temps d'entendre tous les députés et aurons-nous l'occasion d'adopter les prévisions budgétaires.

Monsieur Rock, s'il vous plaît.